

# COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2014

**Convocation** : 20 OCTOBRE 2014

**Affichage** : 3 NOVEMBRE 2014

Le 27 octobre 2014, à 19 H, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

**Présents** : AUBERTIN Florence, BRALLET Chantal, BOULISSET Samuel, DUBREUIL Didier, GUILLARD Martine, GUILLET Christophe, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, OBLED Vincent, UTIEL José.

**Procurations** : MORIN Danielle donne pouvoir à MORIN Daniel, GENELOT Laurence donne pouvoir à AUBERTIN Florence, GROSJEAN-DUTARTRE donne pouvoir à UTIEL José.

**Absents :**

OZANON-GUILLEMAUT Céline

**Secrétaire de séance** : MORIN Daniel

Le compte-rendu de la séance du 29 septembre est approuvé à l'unanimité

## 1- COMISSIONS THEMATIQUES DU GRAND CHALON

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que quatre commissions thématiques sont formées au sein du Grand Chalons. Elles se composent ainsi :

- Intercommunalité (mutualisation, finances, règlement d'intervention des aides et relations entre les communes et l'Agglomération)
- Services à la population (solidarité, santé, petite enfance, gestion des déchets et déplacements)
- Sujets techniques (assistance aux communes, grands équipements culturels, grands équipements sportifs, eau et assainissement, gens du voyage, etc.)
- Développement durable et équilibré (plan local d'urbanisme intercommunal, environnement, habitat, tourisme, développement économique, numérique, enseignement supérieur).

Il s'agit de désigner des représentants pour chaque commission.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les membres du Conseil Municipal suivants :

Commission thématique	Titulaires	Suppléants
Intercommunalité	Vincent OBLED	Danielle MORIN
Services à la population	Martine GUILLARD Chantal BRALLET	Laurence GENELOT
Sujets techniques	Gérard LARDY Gilbert LAMBERTET	Didier DUBREUIL Samuel BOULISSET
Développement durable et équilibré	Daniel MORIN Gilbert LAMBERTET	Florence AUBERTIN José UTIEL

## 2- TARIFS 2015 DES CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM

M. Gérard LARDY, adjoint chargé du cimetière, présente les tarifs des concessions au cimetière. Suite à la dernière délibération prise en 2013, il convient d'apporter des modifications de tarifs suivant la durée des concessions. Il propose au Conseil de les compléter et les modifier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

o **FIXE** les tarifs suivants applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

**1. CONCESSIONS DE TERRE :**

- Concession trentenaire : 100 € le m<sup>2</sup>, soit 200 € pour une concession simple
- Concession cinquantenaire : 140 € le m<sup>2</sup>, soit 280 € pour une concession simple

**2. COLUMBARIUM** (peut contenir 4 urnes) :

- Concession 15 ans : 535 €
- Concession 30 ans : 915 €

**3. CAVES URNES** (peut contenir 4 urnes) :

- Concession 15 ans : 150 €
- Concession 30 ans : 300 €

**4. ALVEOLES CINERAIRES** en granit (peut contenir 2 urnes) :

- Concession 15 ans : 150 €
- Concessions 30 ans : 300 €

**5. DISPERSION DES CENDRES** dans le Jardin du Souvenir :

- Dispersion, plaque d'identification et pose : 125 € pour 15 ans.

M. LARDY fait également lecture du nouveau règlement du cimetière. Celui-ci est pris par arrêté du Maire. Il est consultable en Mairie.

## 3- TARIFS 2015 DES LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de location des salles municipales et propose de les revaloriser pour l'année 2015.

Considérant l'augmentation constante du coût de l'électricité et du gaz, il est proposé une augmentation de 5 € pour les tarifs gaz et électricité.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les tarifs de location des salles municipales, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, comme suit :

- Salle polyvalente et socioculturelle :

- o Location : prix inchangé
- o Electricité et gaz : + 5 €

- Salle des associations :

- o Location : prix inchangé

- Tables en bois : prix inchangé

- Vaisselle : prix inchangé

## 4- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le règlement intérieur qui est appliqué pour l'occupation des salles municipales. Il propose de modifier l'article 3 sur l'établissement du contrat et le versement des arrhes comme suit :

**Salle des associations :**

Article 3 : Toute demande de location devra préciser la nature de la manifestation, les jours et heures où celle-ci aura lieu, son caractère public ou privé, le matériel désiré.

Des arrhes de 30 € (trente euros) seront versés et encaissés, et ne pourront être restitués qu'en cas de force majeure.

Un contrat sera établi dans les quinze jours qui suivent la demande de location, chaque partie en conservera un exemplaire. Sur ce contrat devront être également indiquées les références de l'assurance « responsabilité civile » (joindre une copie du contrat ou de l'attestation)

#### **Salle polyvalente et socioculturelle :**

Article 3 : Toute demande de location devra préciser la nature de la manifestation, les jours et heures où celle-ci aura lieu, son caractère public ou privé, les locaux sollicités, le matériel désiré.

Des arrhes de 100 € (cent euros) seront versés et encaissés, et ne pourront être restitués qu'en cas de force majeure.

Un contrat sera établi dans les quinze jours qui suivent la demande de location, chaque partie en conservera un exemplaire. Sur ce contrat devront être également indiquées les références de l'assurance « responsabilité civile » (joindre une copie du contrat ou de l'attestation).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour l'article 3 du règlement intérieur des salles municipales comme proposé ci-dessus.

#### **5- TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015 DE LA PUBLICITE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les coûts actuellement proposés pour l'insertion de publicité dans le bulletin municipal de la commune et propose de modifier ceux-ci à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Un seul format sera proposé, soit 6.5 cm x 4 cm, au tarif de 15 € par publication.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix de l'insertion d'un encart publicitaire dans le bulletin municipal à 15 € pour un format unique de 6.5cm x 4 cm.

#### **6- REGLEMENT D'AFFOUAGE**

Monsieur Gérard LARDY, adjoint chargé des bois communaux, propose, à la demande de l'ONF, que la commune établisse un règlement des affouages. Celui-ci indiquera, entre autres :

- Les conditions d'exploitation,
- Les consignes à respecter,
- La responsabilité de l'affouagiste,
- Les conseils et mesures de sécurité
- Les mesures à respecter pour la protection de l'environnement
- La préservation de la qualité de l'eau et des zones humides,
- L'obligation de présenter une attestation d'assurance « responsabilité civile chef de famille ».

Après lecture du règlement, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le règlement d'affouage tel qu'il est présenté.

#### **7- RAPPORT 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE CHALON SUD-OUEST**

Monsieur Gilbert LAMBERTET présente un compte rendu du rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, rapport établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Chalon Sud-Ouest.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2013.

Ce document est consultable en Mairie.

## **8- QUESTIONS DIVERSES**

- M. Le Maire a reçu en Mairie la Société VEOLIA qui a présenté les activités du site de valorisation des déchets situé à Granges, ainsi que le projet d'agrandissement prévu pour 2015.  
Le Conseil Municipal ira visiter le site Samedi 29 novembre 2014.
- **SUBVENTION AMENDES DE POLICE** : M. Le Maire informe le conseil que le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police a été accordé par le Conseil Général. La commune percevra la somme de 1 359 € pour l'achat de ralentisseurs (coussins berlinois) qui seront installés devant la Salle polyvalente afin de réduire la vitesse des véhicules.
- **LOTISSEMENT CLOS DE LA FONTAINE** : Les travaux de viabilité sont terminés. La réception des travaux a eu lieu Vendredi 24 octobre. Deux lots sont déjà vendus.
- **BALLADES VERTES** : une réunion est prévue, en Mairie, Mardi 28 octobre 2014 à 16 H avec le représentant des Conseil Général, pour la présentation des panneaux d'affichage.
- **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE** : Afin de célébrer le centenaire de la première guerre mondiale, la commune, en collaboration avec des bénévoles de la bibliothèque, organise une exposition sur la guerre de 14/18 à la salle polyvalente de 9 H à 11 H. Durant l'exposition, un court métrage « Passeurs de mémoire » sera présenté. Il a été réalisé par Gilbert Loreaux et trois étudiants de l'IUT de Chalon-sur-Saône.  
La cérémonie au monument aux morts aura lieu à 11 H. Rassemblement devant la Mairie à 10 H 45.

La séance est levée à 21 H 45

**Fait à LA CHARMEE, le 3 novembre 2014**

**Le Maire,**

**Vincent OBLED**

